

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 62

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Adepape - Exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
119448**

PRESENTATION

- HISTORIQUE :

L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Bouches-du-Rhône (ADEPAPE 13) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique dont le siège social se trouve à la cité des associations, boîte aux lettres 237, 93 la Canebière, 13001 Marseille.

L'article L224-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que l'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance concoure à l'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. A cet effet, elle peut notamment leur accorder différentes aides financières. Ses ressources sont constituées par les cotisations de ses membres, les subventions du département, des communes, de l'Etat, les dons et legs.

Elle participe, comme prévu par l'article L224-2 et R225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à des instances telle que les Commissions d'Agrément des personnes adoptantes et les Conseils de Famille des pupilles de l'Etat.

Cette association ne se substitue pas à l'action légale mais vient en complément, notamment pour les personnes ayant été confiées à l'Aide Sociale à l'Enfance (pupilles ou anciens bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance) et sorties du dispositif.

Elle a pour objet de représenter les intérêts des personnes accueillies, de favoriser leur insertion sociale et l'entraide. En effet, ce public est plus exposé que d'autres aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle et à l'errance.

L'association n'a pas fait l'objet d'un audit diligenté par la collectivité.

– OBJET DU RAPPORT :

Le présent rapport a pour objet de proposer une subvention à l'association pour lui permettre de poursuivre l'accompagnement et l'aide de jeunes majeurs et d'adultes sortis du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de la politique facultative du Département.

DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (APR-000166)

Le budget prévisionnel pour l'année 2016 de l'association est de 17 700 €

Une subvention de 15 000 € est sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Autres financements attendus :

- Ville de Marseille: 2 000 €
- Autre : 700 €

PROPOSITIONS DE DOTATION POUR 2016

Au vu de la compétence du Département auprès du public concerné et de l'augmentation des demandes exprimées par les jeunes anciens bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, il est proposé, dans le cadre de la politique facultative du Département, d'allouer une subvention pour 2016 de: 14 000 € en légère augmentation. (En 2015, le montant de la subvention allouée était de 13 000€).

INCIDENCE FINANCIERE

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur cette proposition dont le montant total s'élève à 14 000€, sachant que les crédits inscrits au Budget Primitif 2016 sont suffisants pour le financement de ce projet.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subventions à l'ADEPAPE	65-51-6574	14 000 €

CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 14 000€ le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Bouches-du-Rhône (ADEPAPE13) pour l'exercice 2016 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par la délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL